

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de **CHATENOIS**

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 20 octobre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, Adjointes au Maire  
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe  
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, M.  
Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M.  
Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK,  
M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme**

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

**DELIBERATION D20102022/11**

**10.3. Décision modificative n°7 : crédits supplémentaires au chapitre 041**

Il convient de prendre une décision pour apporter des crédits au chapitre 041 (intégration des frais d'études suivis de travaux)

Les écritures de régularisation du remboursement sont les suivantes :

- titres au 2031-041 et mandats au 2313-041 (si travaux en cours) ou au 21318-041 (travaux terminés)

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante pour provisionner des crédits au chapitre 041 :

Dépenses au C/ 2313 CHAP 041 de 36 700 €

Recettes au C/ 2031 CHAP 041 de 36 700 €

Dépenses au C/ 21318 CHAP 041 de 7 000 €

Recettes au C/ 2031 CHAP 041 de 7 000 €

Il y a également lieu de prévoir une DM pour les remboursements des avances dans le cadre des marchés :

Dépenses au C/ 2313 CHAP 041 de 5 500 €

Recettes au C/ 238 CHAP 041 de 5 500 €

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la décision modificative n°7 telle que décrite ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**



DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

